

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), lieu-dit Lehmgrube - STUBER

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que Madame Paule STUBER, née LORENTZ, domiciliée au 1, rue du Fossé, Résidence « Les Vignobles » à Marlenheim (Bas-Rhin), désire voir réaliser les travaux de viabilisation (en plan ci-joint) sur la parcelle 366 de la section 16, au lieu-dit « **Lehmgrube** ».

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 3 avril 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les orientations d'aménagement définies dans le document d'urbanisme et le classement en zone I AU4 d'un ensemble de parcelles au lieu-dit « Lehmgrube » ;

Vu que les équipements (voies et réseaux) de la zone I AU4 doivent répondre aux orientations d'aménagement particulières et aux exigences des annexes sanitaires de l'eau et de l'assainissement définies au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu que le projet urbain partenarial, créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 et transcrit aux articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme permet l'apport de participations à des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement ;

Vu les dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme autorisant les propriétaires à participer au financement d'équipements publics, pour une partie du coût de la voie publique et des réseaux appelés à desservir leurs terrains, en signant une convention détaillée avec la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et d'étendre l'aménagement de la voirie sur une distance d'environ 40 mètres, sur le chemin rural Viehgasse, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011 et au 31/03/2014 pour la réalisation de la voirie définitive, pour un coût prévisionnel s'élevant à 47 200 € HT ;

DECIDE de créer les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone, et d'aménager la voirie sur une distance d'environ 110 mètres, dans la zone IAU4, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011 et au 31/03/2014 pour la réalisation de la voirie définitive, pour un coût prévisionnel de 163 998 € ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention avec Madame Paule STUBER, née LORENTZ.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), lieu-dit Lehmgrube - OSTERMANN

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, que Monsieur Paul OSTERMANN, domicilié au 49, rue du Kalkhof, à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), désire voir réaliser les travaux de viabilisation (en plan ci-joint) sur la parcelle 367 de la section 16, au lieu-dit « **Lehmgrube** ».

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 3 avril 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les orientations d'aménagement définies dans le document d'urbanisme et le classement en zone I AU4 d'un ensemble de parcelles au lieu-dit « Lehmgrube » ;

Vu que les équipements (voies et réseaux) de la zone I AU4 doivent répondre aux orientations d'aménagement particulières et aux exigences des annexes sanitaires de l'eau et de l'assainissement définies au Plan Local d'Urbanisme ;

Vu que le projet urbain partenarial, créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 et transcrit aux articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme permet l'apport de participations à des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement ;

Vu les dispositions des articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4 du code de l'urbanisme autorisant les propriétaires à participer au financement d'équipements publics, pour une partie du coût de la voie publique et des réseaux appelés à desservir leurs terrains, en signant une convention détaillée avec la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et d'étendre l'aménagement de la voirie sur une distance d'environ 40 mètres, sur le chemin rural Viehgasse, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011 et au 31/03/2014 pour la réalisation de la voirie définitive, pour un coût prévisionnel s'élevant à 47 200 € HT ;

DECIDE de créer les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone, et d'aménager la voirie sur une distance d'environ 110 mètres, dans la zone IAU4, dont le délai de réalisation est fixé au 31/03/2011 et au 31/03/2014 pour la réalisation de la voirie définitive, pour un coût prévisionnel de 163 998 € ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention avec Monsieur Paul OSTERMANN.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Validation du projet « Lehmgrube » ; lancement des appels d'offres

Vu le code des marchés publics ;

Vu les délibérations en date du 19 mars, et celles du 28 mai décidant d'étendre et de créer les réseaux sur le chemin rural Vieghasse et le lieu-dit « Lehmgrube » et d'y aménager la voirie ;

Vu la délibération du 28 mai 2010 ayant décidé de confier la maîtrise d'ouvrage au Cabinet Thierry Carbiener, domicilié au 32, route des romains, à Strasbourg et ayant autorisé le maire à signer le contrat de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec ledit cabinet ;

Vu les conventions Projet Urbain Partenarial signées entre le Maire, représentant la commune, et :

- Monsieur et Madame HARTUNG, domiciliés au 107, rue des prés à Wintzenheim-Kochersberg, en date du 24 avril 2010 ;
- Monsieur FELTER et Madame STUTZMANN, domiciliés au 107, rue des prés à Wintzenheim-Kochersberg, en date du 24 avril 2010 ;
- Monsieur HEYD René, domicilié au 91, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg, en date du 14 juin 2010 ;
- Monsieur STIEBER René, domicilié au 101, rue du Bitzen à Wintzenheim-Kochersberg, en date du 6 juillet 2010 ;

Considérant que la commune a décidé d'étendre et de créer des réseaux (eau potable, assainissement, électricité, téléphone) au lieu-dit « Lehmgrube », ainsi que d'aménager la voirie ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire et pris connaissance du projet d'aménagement du lieu-dit « Lehmgrube », après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE de lancer les appels d'offres pour la réalisation des travaux au lieu-dit « Lehmgrube » ;

AUTORISE le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux devant être passés pour l'exécution des travaux au lieu-dit « Lehmgrube » et à signer tout document.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Extension du réseau potable – Chemin rural Vieghasse et lieu-dit « Lehmgrube »

Vu les différentes délibérations relatives aux conventions de Projet Urbain Partenarial en date des 16 avril 2010 et 28 mai 2010 décidant d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et d'étendre l'aménagement de la voirie, sur le chemin rural Viehgasse ;

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 22 juillet 2010 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE la réalisation, sur le chemin rural Vieghasse et au lieu-dit « Lehmgrube », des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 155 mètres pour un montant de 23 080 € HT ;

DECIDE de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) dans le cadre de ses compétences transférées ;

S'ENGAGE à payer au SDEA, après achèvement des travaux, les participations urbanistiques attendues au titre des installations d'eau potable, dès envoi des avis des sommes à payer ;

DECIDE de financer ces opérations sur le budget général 2010 de la commune par l'octroi d'une subvention exceptionnelle versée au SDEA ;

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Extension du réseau électrique – Chemin rural Vieghasse et lieu-dit « Lehmgrube »

Vu le décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité ;

Vu l'arrêté du 28 août 2007 fixant le calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu la barème du distributeur ES Réseaux pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité approuvé par la Commission de Régulation Electricité en date du 04/02/2010 ;

Vu le référentiel technique du GRD ESR ;

Vu les différentes délibérations relatives aux conventions de Projet Urbain Partenarial en date des 16 avril 2010 et 28 mai 2010 décidant d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et d'étendre l'aménagement de la voirie, sur le chemin rural Viehgasse ;

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau électrique transmis par ESR en date du 13 septembre 2010 ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE la réalisation, sur le chemin rural Vieghasse et au lieu-dit « Lehmgrube », des travaux d'extension du réseau électrique sur une longueur de 190 mètres pour un montant de 11 293,80 € HT ;

DECIDE de confier la réalisation de ces travaux à Electricité de Strasbourg Réseaux ;

S'ENGAGE à payer à ESR, après achèvement des travaux, sa participation financière, dès envoi des avis des sommes à payer ;

DECIDE de financer ces opérations sur le budget général 2010 de la commune ;

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Achat/vente de terrains entre la commune et Madame Liliane HUGEL, épouse LAST

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé par une délibération en date du 3 avril 2009, et notamment la zone IIAUL ;

Vu la délibération en date du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs ;

Considérant que, lors de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, une zone correspondant à des terrains destinés à des équipements communaux, de loisirs et sportifs futurs à long terme a été créée ;

Considérant que la commune cherche à acquérir les terrains compris dans la zone IIAUL ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle 28 de la section 3 au lieu-dit « Bei der halten Gypsgrube » d'une contenance de 3,97 ares ;

Considérant que Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, domiciliée au 79, rue du Fromberg, à Wintzenheim-Kochersberg, est propriétaire de la parcelle 143 de la section 18 au lieu-dit « Untere Bogen », d'une contenance de 15,12 ares, située dans la zone IIAUL du PLU de la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré à huit voix pour, une abstention,

DECIDE de vendre la parcelle 28 de la section 3, lieu-dit « Bei der alten Gypsgrube » de 3,97 ares dont la commune est propriétaire, à Monsieur et Madame Bernard LAST, et ce sous la forme d'acte administratif selon les modalités prévues par la délibération en date du 9 août 2010 susvisée ;

DECIDE d'acheter la parcelle 143 section 18, lieu-dit « Untere Bogen » de 15,12 ares appartenant à Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, et ce sous la forme d'acte administratif selon les modalités prévues par la délibération en date du 9 août 2010 susvisée ; les arbres fruitiers présents sur la parcelle reste à la disposition de Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, à titre précaire et révocable, jusqu'à ce que la commune aménage la zone IIAUL

DECIDE de vendre et d'acheter les deux parcelles susvisées pour un montant de 100 € de l'are soit :

- Vente de la parcelle appartenant à la commune pour un montant de : 3,97 ares x 100 € = 397 €
- Achat de la parcelle appartenant à Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, pour un montant de : 15,12 ares x 100 = 1512 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH